



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25114351

Déposé au greffe du tribunal de l'entreprise de Liège
Division Neufchâteau

Le 02/09/2025

Le greffier

Greffier

N° d'entreprise : **0404 362 118**

Nom

(en entier) : **LAMBERT FRERES**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **rue de l'Arbre, 10, 6600 Bastogne**

Objet de l'acte : Réélection des administrateurs, du commissaire aux comptes et de l'administrateur délégué

Extrait du PV AG du 11/07/2025

7. Réélection des administrateurs

Administrateur: Benjamin LAMBERT

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de Benjamin LAMBERT. Son mandat prendra effet le 12/07/2025 et aura une durée déterminée jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2031, sous réserve de réélection. Son mandat sera rémunéré.

Administrateur: Stéphanie LAMBERT

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de Stéphanie LAMBERT. Son mandat prendra effet le 12/07/2025 et aura une durée déterminée jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2031, sous réserve de réélection. Son mandat sera rémunéré.

Administrateur: LACOTRIMMO

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société LACOTRIMMO. Son mandat prendra effet le 12/07/2025 et aura une durée déterminée jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2031, sous réserve de réélection.

LAMBERT Paul, domicilié à Rue Pierre Druidique 36, 6687 BASTOGNE, interviendra pour cette société comme représentant permanent au sens de l'article 2:55 CSA. Le mandat de l'administrateur ne sera pas rémunéré, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

8. Réélection du commissaire

L'assemblée générale ordinaire réélit CDP NICOLET & C° SRL en tant que commissaire de la société, ayant son siège à Transvaal 63 bte 1, 4910 Theux, qui sera représentée par Jean Nicolet, réviseur d'entreprises.

Le commissaire effectuera l'audit sur trois exercices sociaux, à savoir l'exercice 2025 jusqu'à l'exercice 2027. Ce mandat prendra fin l'assemblée générale de l'année 2028.

La rémunération du mandat est fixée à 7.500,00 EUR par an (hors TVA et frais) et doit être augmentée des contributions de l'IRE, des frais de voyage, des frais habituels et de la TVA. Les travaux supplémentaires seront toujours facturés séparément. Le montant est ajustable en cas de changement fondamental dans la structure de la société ou en cas de changement dans les fonctions du commissaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

Extrait du PV CA du 11/07/2025

L'organe d'administration décide, à partir du 11/07/2025, de nommer/réélire Benjamin LAMBERT, domicilié à Rue Grande 82, 6687 Bertogne, en tant qu'administrateur délégué: ayant des pouvoirs de gestion journalière, conformément à l'article 20 des statuts.

déposé en même temps que PV CA du 11/07/2025

Benjamin LAMBERT
administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B.

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).